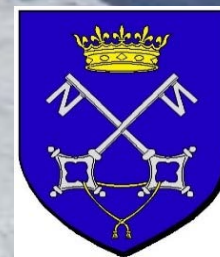


Site Natura 2000 « CLAREE » FR9301499

Groupes de travail pour la rédaction du Tome 2 du Document d'Objectifs

Névache
Salle polyvalente
4 et 5 février 2015





Le réseau Natura 2000

NATURA 2000

Les fondements de NATURA 2000

2 Directives Européennes

Directive
« Oiseaux »
(1979)

Liste d'espèces
d'oiseaux
« d'intérêt
communautaire »



Zones de
Protection
Spéciale



Directive
« Habitats naturels,
Faune et Flore »
(1992)

Liste de milieux naturels
et d'espèces « d'intérêt
communautaire »



Zones
Spéciales de
Conservation



Le réseau des sites Natura
2000

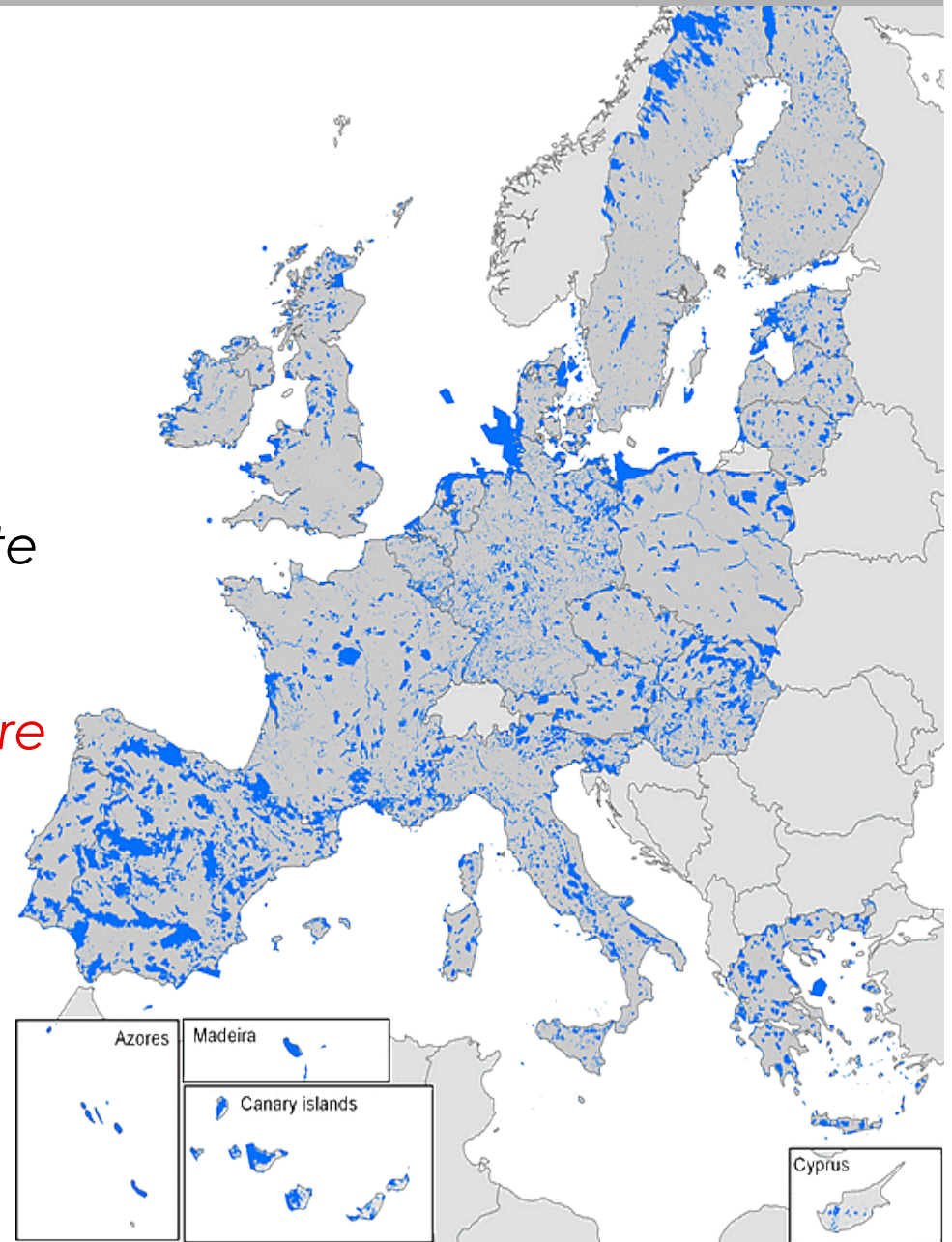
Le réseau NATURA 2000 en Europe

Près de **20 %** du territoire terrestre de l'Europe et 100 000 km² de ses mers

- ▶ Près de 5 000 ZPS
- ▶ Près de 21 000 ZSC

« **NATURA 2000** est l'arme la plus puissante dont dispose l'Europe pour lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité.
La préservation de la biodiversité est notre assurance vie pour demain ».

Stavros Dimas, Commissaire européen chargé de l'environnement

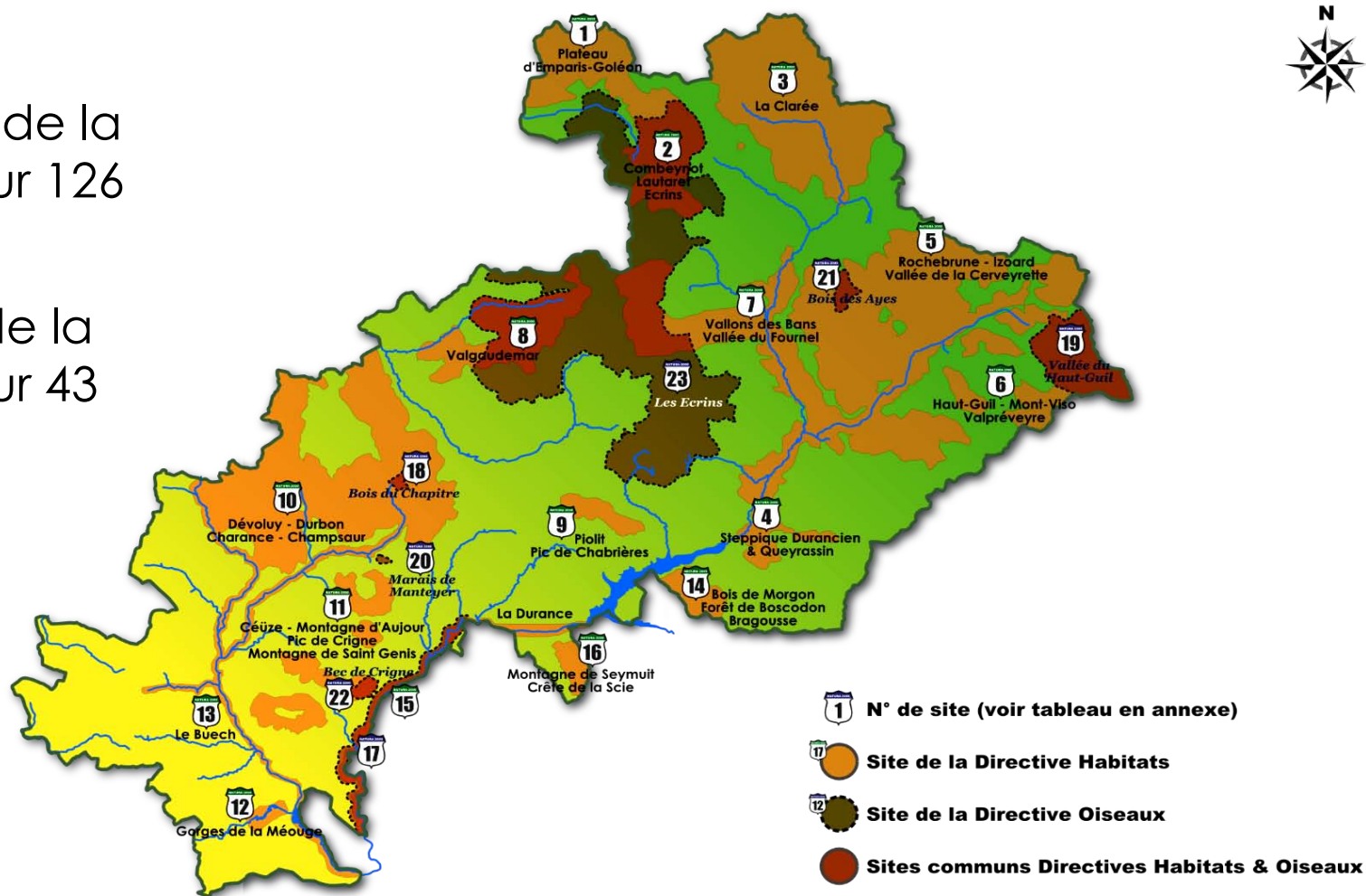


Le réseau NATURA 2000 dans les Hautes-Alpes

38,2 % pour les Hautes-Alpes et **23 sites** :

- **16 sites** au titre de la directive **Habitats** sur 126 communes

- **7 sites** au titre de la directive **Oiseaux** sur 43 communes



Les objectifs de Natura 2000

Trouver un équilibre entre :

La préservation
des milieux
naturels et des
espèces d'intérêt
communautaire

et

Les activités
humaines,
exigences
économiques,
sociales,
culturelles,...

Préserver la biodiversité par la **conservation** des habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore d'intérêt communautaire **en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales.**

L'élaboration d'un document de référence

▶ le **DOC**ument d'**OB**jectifs (**DOC**OB)

Elaboré par un **opérateur** avec la participation du **Comité de Pilotage (COPIL)**, en **concertation** avec les **acteurs locaux** réunis dans des **groupes de travail** :

- le diagnostic du territoire
- les enjeux et les objectifs du site
- les actions à réaliser

Une gestion contractuelle des sites

Une fois le DOCOB élaboré, c'est aux acteurs locaux de jouer :

- ▶ des actions et des outils

Concrétisation des objectifs du DOCOB par l'adhésion volontaire à des actions de conservation de la biodiversité et de valorisation des espaces :

- ▶ **Contrats Natura 2000 (engagements de gestion)**

- ▶ **MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**

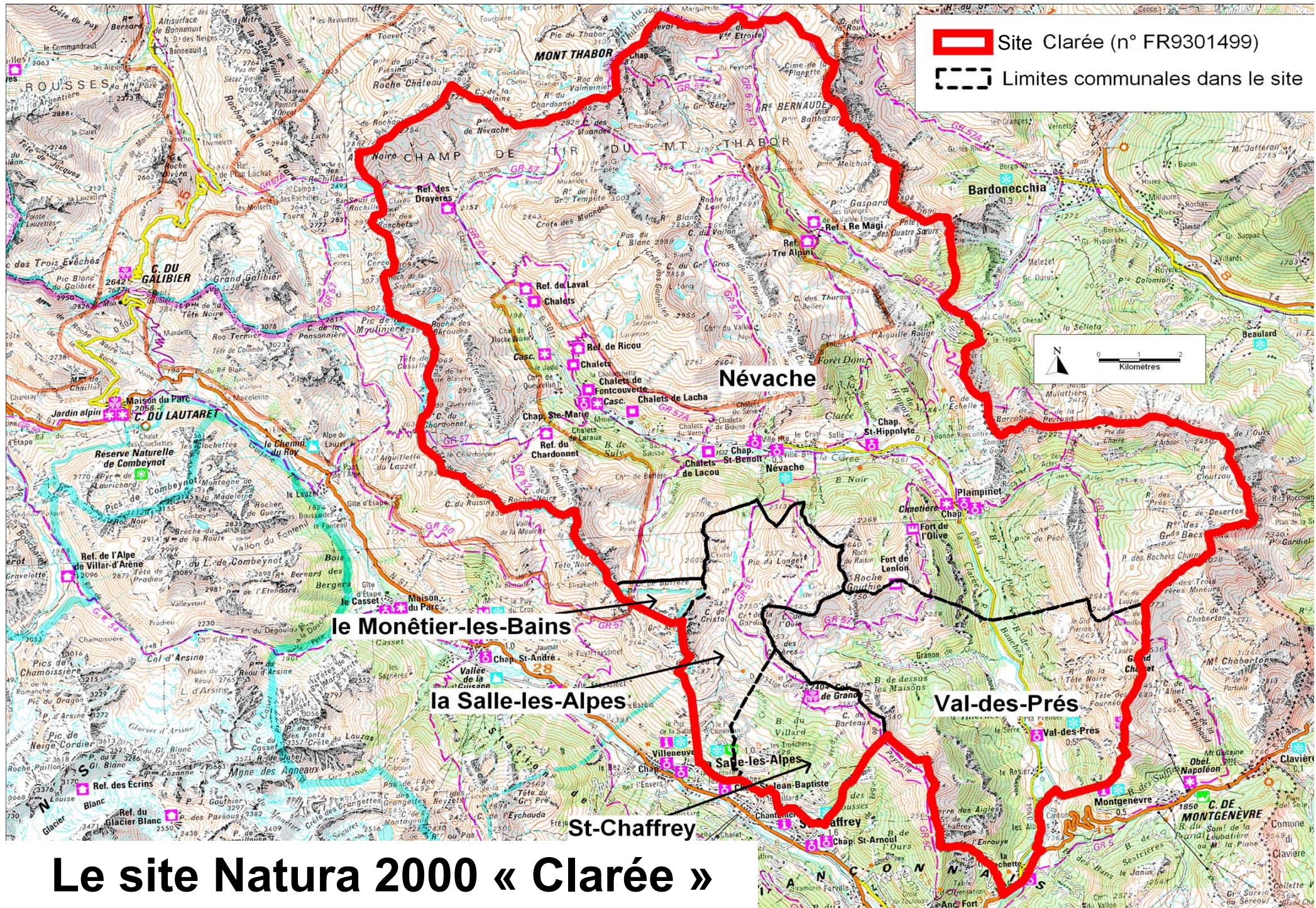
- **Financements nationaux (MAP, MEEDDAT, ...)**

- **Financements européens (FEADER, FEDER, FEP)**



Le site Natura 2000 « Clarée »

NATURA 2000



Le site Natura 2000 « Clarée »

Contenu du tome 1 du Document d'Objectifs

Site Natura 2000
FR9301499 « Clarée »

DOCUMENT D'OBJECTIFS



TOME 1

**« DIAGNOSTIC — ENJEUX — OBJECTIFS DE
CONSERVATION »**

STRUCTURE OPÉRATRICE : COMMUNE DE NÉVACHE



VERSION DU 07/10/2014, VALIDÉE PAR LE CSRPN

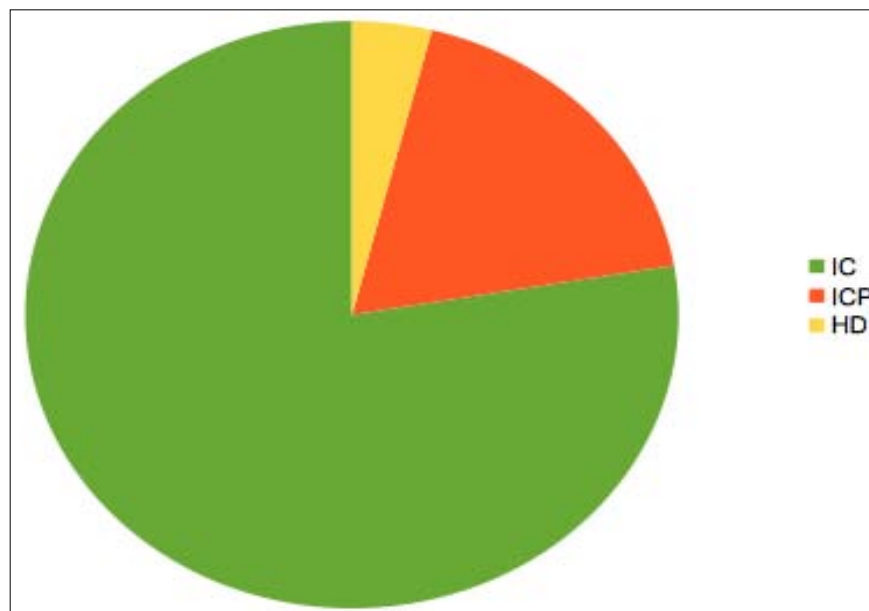
- Présentation de Natura 2000
- Présentation générale du site
- Le patrimoine naturel d'intérêt communautaire
- Les activités humaines
- Analyse écologique et fonctionnelle
- Enjeux et objectifs



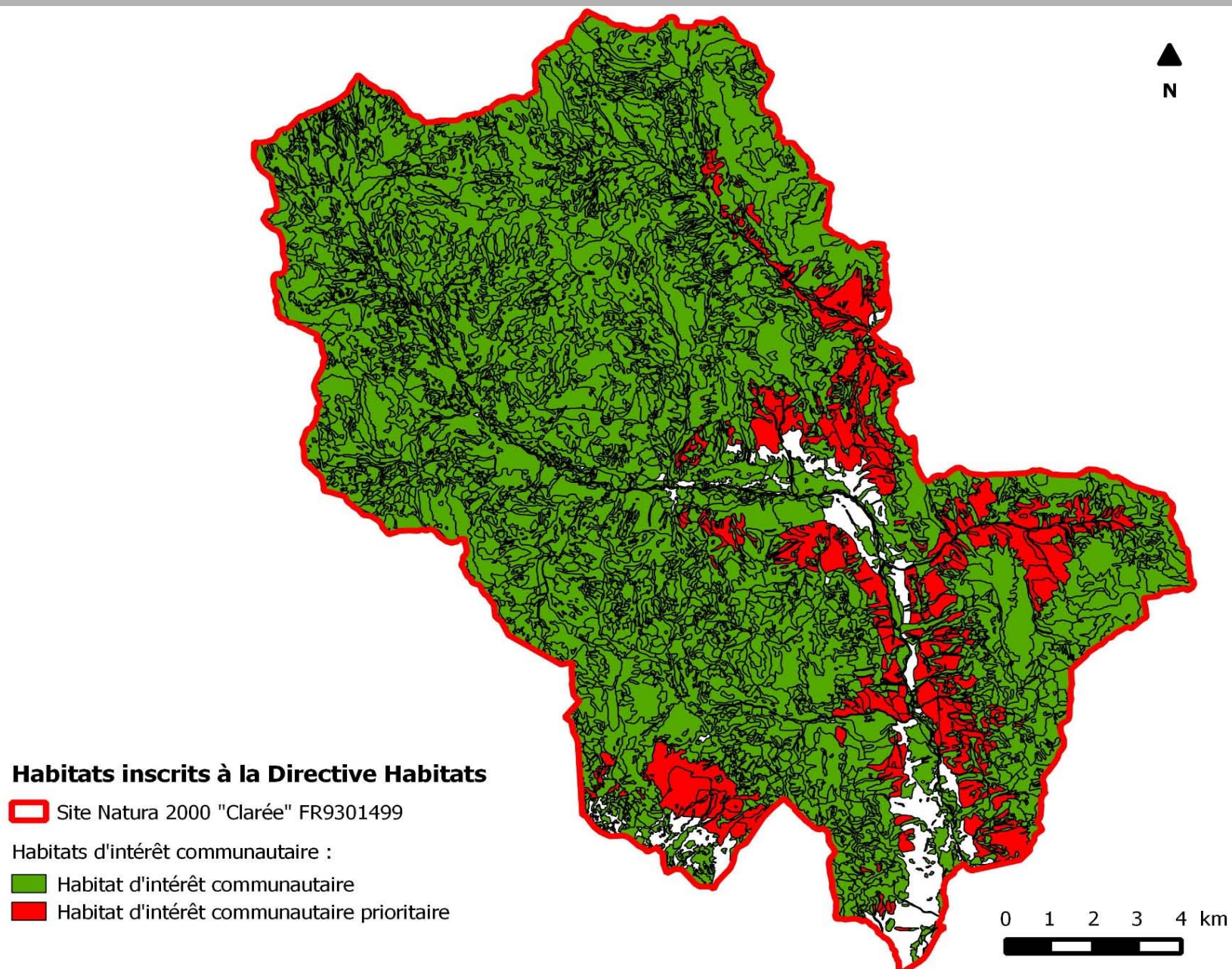
Les habitats d'intérêt communautaire (annexe 1 de la Directive Habitats)

35 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 7 habitats d'intérêt communautaire prioritaire.

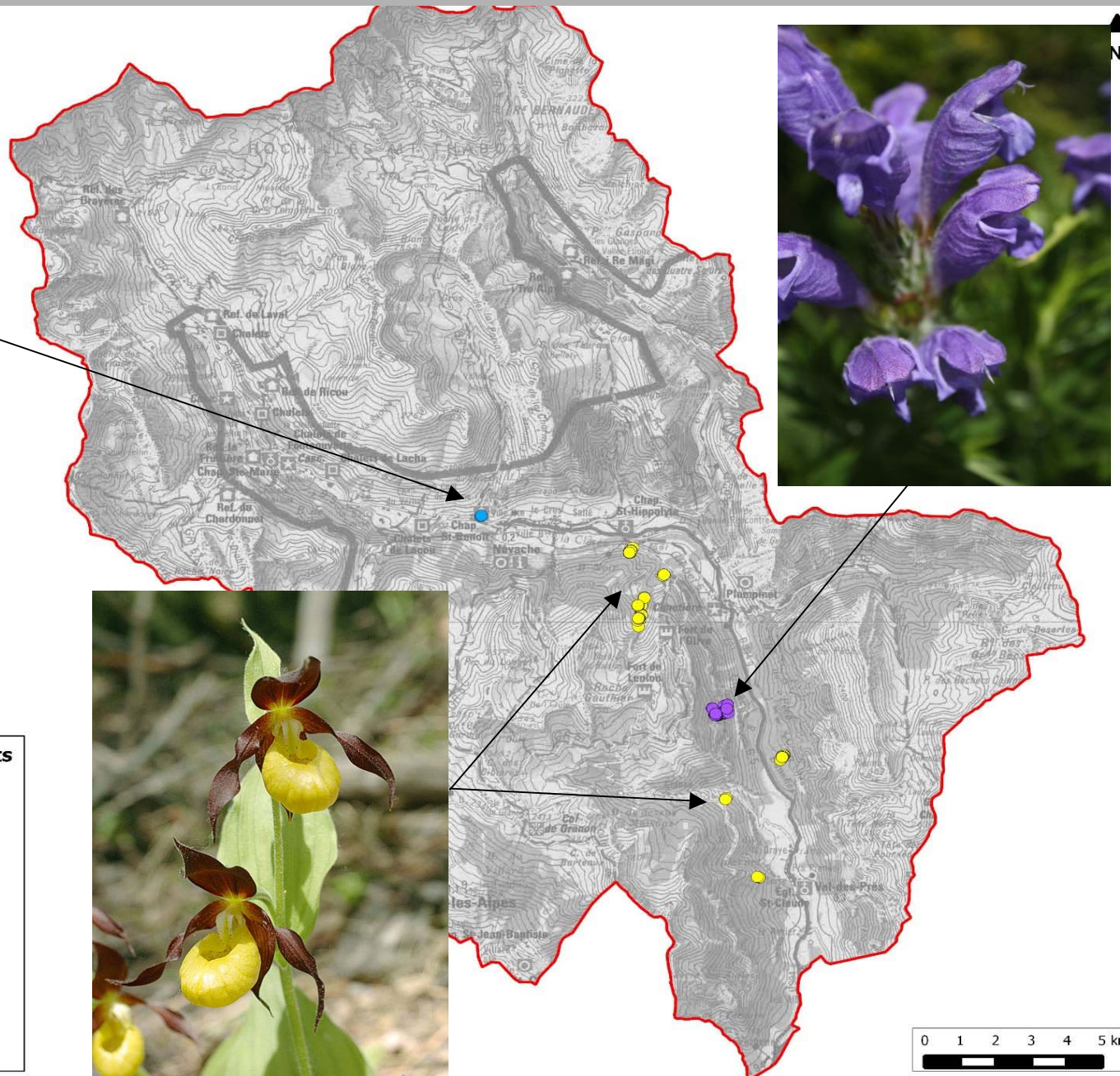
- ✓ **Habitats d'intérêt communautaire** : 24 595 ha
 - **Dont habitats d'intérêt communautaire prioritaires** : 4 707 ha
- ✓ **Autres habitats** (hors directive) : 1 007 ha
- ✓ **Total** : 25 602 ha



Les habitats d'intérêt communautaire



Inventaire de la flore : 3 espèces annexe 2



Espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats

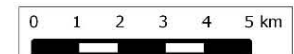
Site Natura 2000 "Clarée" (FR9301499)

Flore

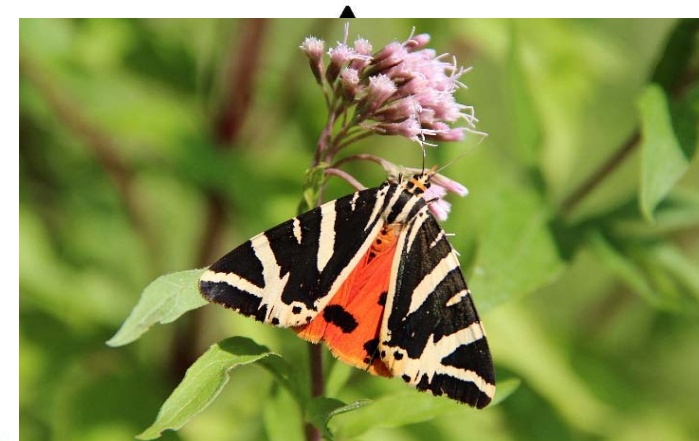
- Dracocéphale d'Autriche
- Panicaut des Alpes
- Sabot de Vénus

Echelle : 1:115 000

Sources :
Données ECODIR modifiées et complétées avec les données CBNA.
Fond cartographique : SCAN100®-©IGN2001.
Réalisation : A. Vivat - Mairie de Chorges - 2014.



Inventaire de la faune : 2 insectes annexe 2



Espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats

Site Natura 2000 "Clarée"

Insectes

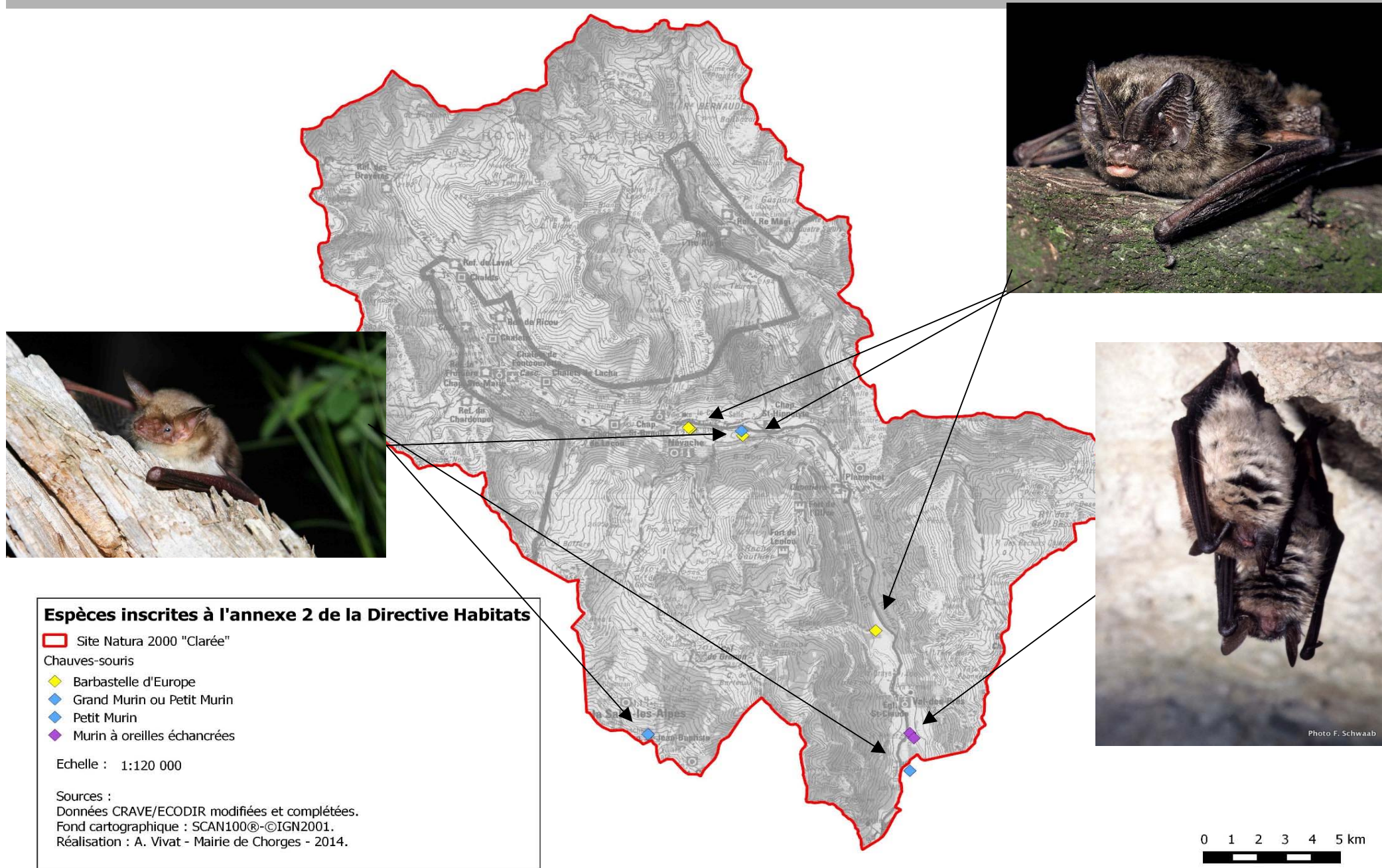
- Damier de la Succise
- Écaille chinée

Echelle : 1:120 000

Sources :
Données CRAVE/ECODIR modifiées et complétées.
Fond cartographique : SCAN100®-©IGN2001.
Réalisation : A. Vivat - Mairie de Chorges - 2014.

0 1 2 3 4 5 km

Inventaire de la faune : 3 chauves-souris annexe 2





Les enjeux et objectifs

NATURA 2000

Définition des enjeux et objectifs

-> Identification des **habitats et espèces pour lesquels les efforts de conservation doivent être mobilisés en priorité** (actions de gestion ou vigilance). Ils sont donc définis sur des **critères écologiques**.

Très fort	Fort	Moyen	Faible
-----------	------	-------	--------

-> Les **objectifs de conservation découlent des enjeux de conservation** → conservation d'habitats et d'espèces, conservation du site.

-> Les objectifs ont été fixés de façon à **prendre en compte la totalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site**. Les objectifs de conservation sont des **objectifs généraux et fédérateurs**.

-> **3 niveaux de priorité :**

Priorité :	Forte	Moyenne	faible
------------	-------	---------	--------

Objectifs de conservation

OC1	Préserver les milieux humides et aquatiques et leur diversité biologique : eaux stagnantes
OC2	Préserver les milieux humides et aquatiques et leur diversité biologique : eaux courantes
OC3	Conserver les milieux ouverts et favoriser leur diversité biologique
OC4	Conserver les landes et <u>mégaphorbiaies</u> et favoriser leur diversité biologique
OC5	Conserver les habitats forestiers et leur diversité biologique
OC6	Préserver les écosystèmes rocheux et souterrains et leur diversité biologique
OC7	Conserver les populations de plantes d'intérêt communautaire
OC8	Conserver les populations de chiroptères
OC9	Conserver les autres espèces remarquables

Elaboration du tome 2 du Docob

Le Tome 2 du Document d'Objectifs est la partie opérationnelle de ce plan de gestion. Il comprend :

- Les objectifs de gestion,
- La stratégie de gestion (= hiérarchisation des objectifs de gestion),
- Les préconisations de gestion (= mesures/actions),
- Les cahiers des charges de chacune de ces mesures,
- Le budget indicatif pour chaque action,
- Le registre des actions de concertation et de communication.

Les objectifs de conservation précédemment définis dans le Tome 1 sont déclinés en objectifs de gestion dans le Tome 2. Ils traduisent le « moyen » d'atteindre les objectifs de conservation, par des choix de gestion définis collégialement (ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire).

Ces objectifs de gestion seront ensuite déclinés en mesures concrètes : les mesures de gestion, auxquelles seront associés des budget indicatifs.



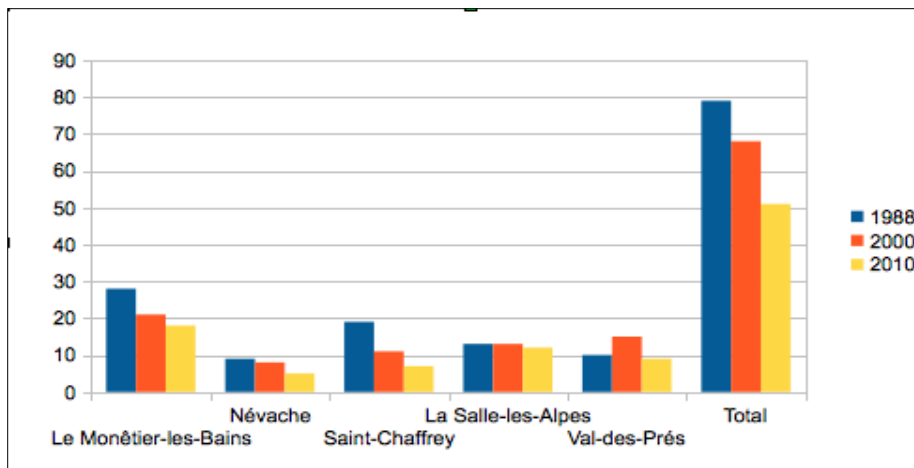
**L'agriculture dans le site
Natura 2000 « Clarée »**

NATURA 2000

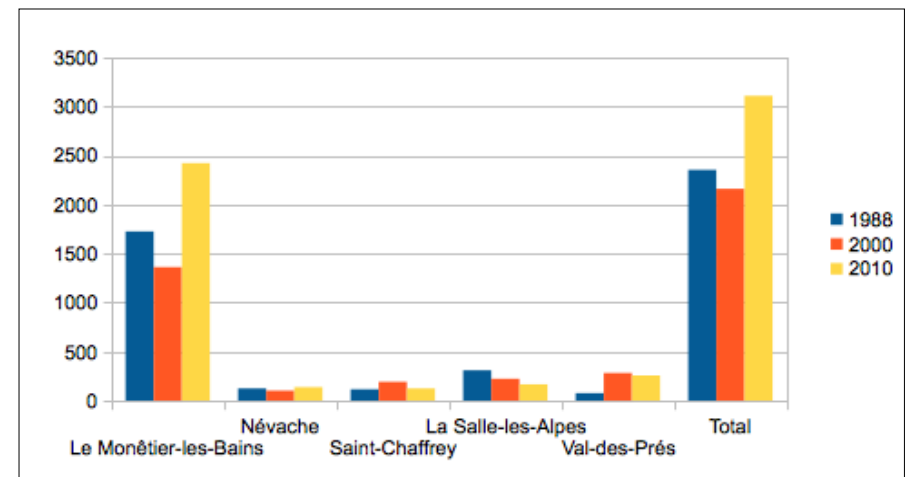
Agriculture

- Conditions naturelles difficiles (climat, topographie, altitude,...) : **élevage dominant**.
- Les communes du Monêtier, la Salle et Val des Prés ont **encore une agriculture bien présente**, Val des Prés ayant des agriculteurs plus jeunes en moyenne.
- Surfaces utilisées par l'agriculture : **alpages, pâtures extensives d'intersaison** et des **prés de fauche** parfois difficilement mécanisables ; très peu de cultures et prairies artificielles.
- Les pratiques culturelles et pastorales **ont façonné les paysages** et jouent un rôle dans la **conservation de la richesse biologique des milieux**.

Evolution du nombre d'exploitations



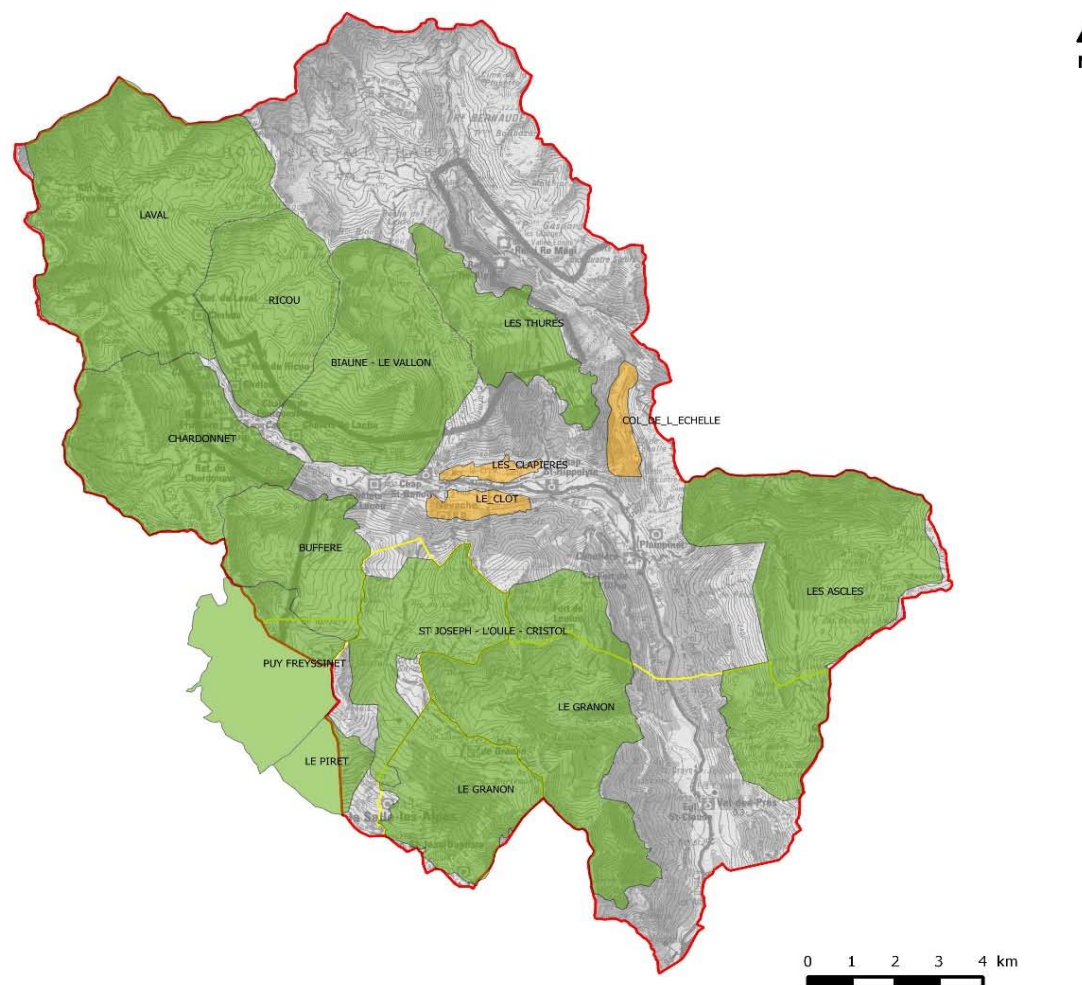
Evolution de la SAU



Pastoralisme

- **12 alpages ovins** (≈ 17 000 ovins) + **pâturage bovin** de la Vallée Etroite dont 4 bénéficient de diagnostics pastoraux

- **3 pâturages d'intersaison** en Clarée



Légende

Site Natura 2000 "Clarée" (FR9301499)

Limites communales

Unités pastorales

Zones intermédiaires

Echelle : 1:120 000

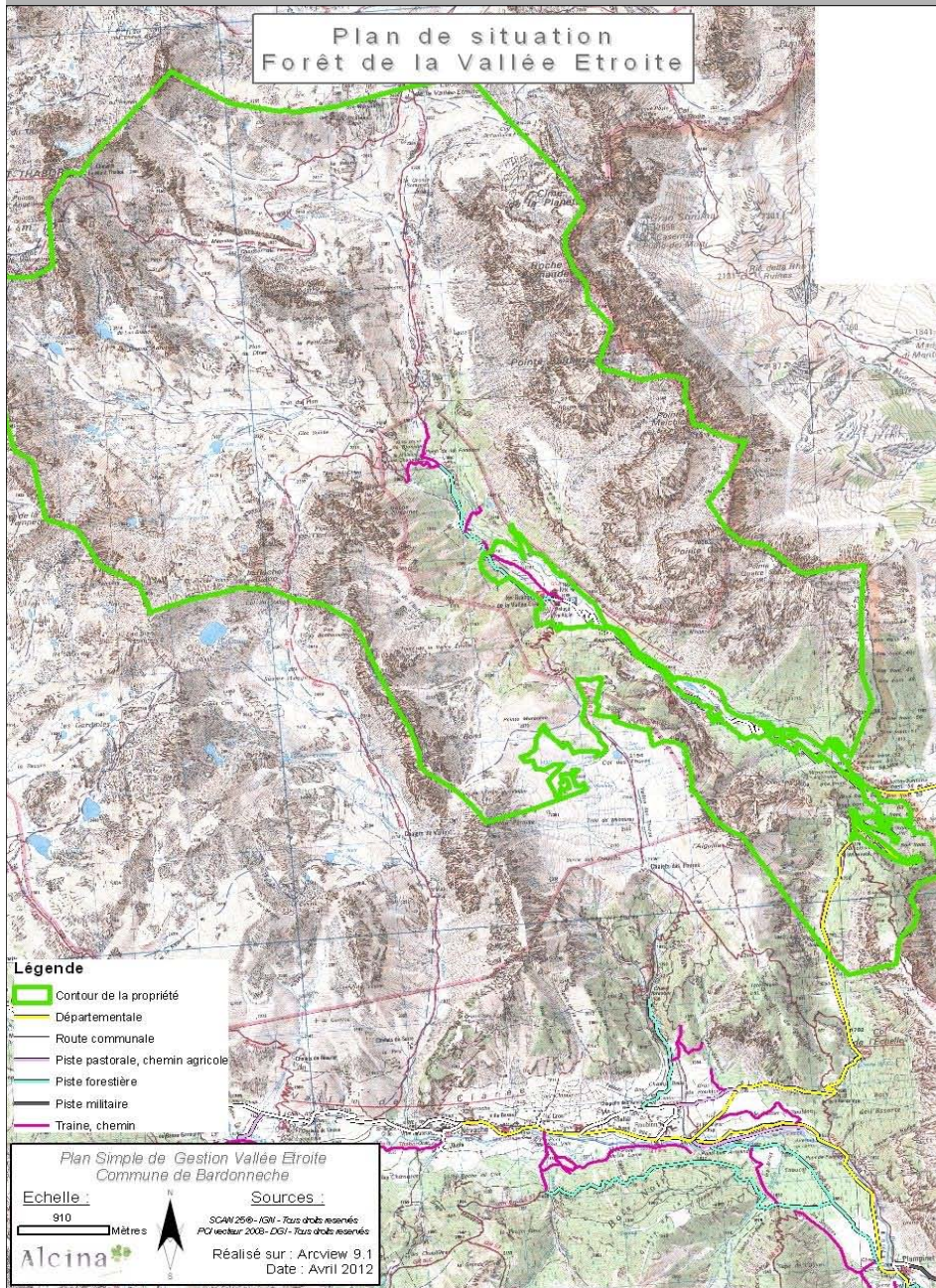
Sources :

Données CERPAM.

Fond cartographique : SCAN100®-©IGN2001.

Réalisation : A. Vivat - Mairie de Chorges - 2014.

Vallée Étroite



Forêt de la Vallée Étroite : propriété de la commune de **Bardonnèche** en intégralité sur la commune de **Névache**.

Gestion assurée par le **Consorzio Forestale** qui gère les forêts publiques des communes de la Comunità Montana Val de Suse.

Importante surface de milieux montagnards et pastoraux (alpages) non boisés, ainsi que de nombreuses parcelles cadastrales faiblement boisées :
Propriété : 4 388 ha
Surface boisée IFN : 805 ha
Surface boisée calculée : 577 ha

Plan Simple de Gestion en cours de finalisation (CCB - Alcina).

Prairies de fauche

L'habitat 6520 « prairies de fauche de montagne » regroupe des **prairies fauchées ou non fauchées, parfois pâturées, ou laissées à l'abandon et en cours de fermeture**. Elles sont un des habitats qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

Recul de la fauche partout sur le site :

- **Sur Névache**, prairies de fauche de Lacha, encore fauchées il y a une quinzaine d'années, même sur zone humide, aujourd'hui abandonnées ; quelques prairies encore fauchées en fond de vallée de la Clarée ;
- **En Guisane**, nombreuses anciennes prairies de fauche en terrasse (vieux prés) actuellement pâturés par les troupeaux ovins en estive. Quelques prairies encore fauchées vers la route du col du Granon et sur l'alpage de Puy Freissinet.





**Les mesures agro-
environnementales et
climatiques**

NATURA 2000

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

La Région PACA, qui gère maintenant les financements européens, a défini, en concertation avec les acteurs régionaux, une **stratégie régionale agro-environnementale et climatique** et des **zones d'actions prioritaires** correspondant aux **enjeux** identifiés en région PACA :

- ✓ eau,
- ✓ biodiversité,
- ✓ zones humides,
- ✓ maintien de l'herbe,
- ✓ DFCI.

Le **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** est un projet territorial global à double dimension agricole et environnementale qui est porté par un **opérateur local**. Il est construit en partenariat avec les acteurs du territoire et doit répondre à un ou plusieurs enjeux environnementaux.

Le PAEC de Haute Durance

TERRITOIRE PAEC

Haute Durance

Nature et Biodiversité

Protection réglementaire

- Arrêté Préfectoral de Biotope
- Réserve Naturelle

Schéma Régional de Cohérence Ecologique : Trame verte

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

Protection contractuelle

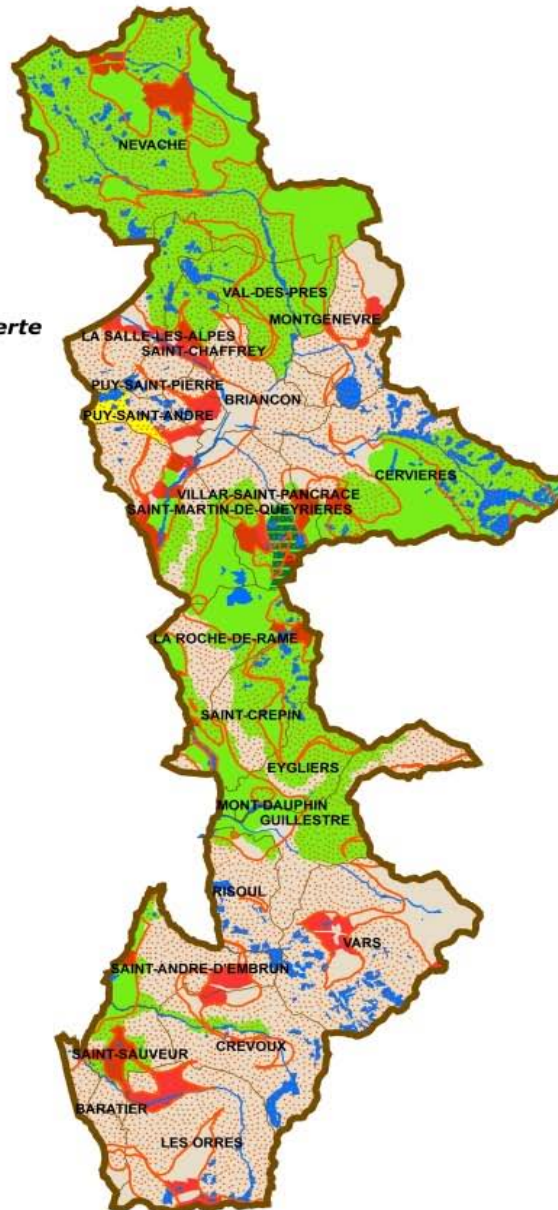
(Natura 2000)

- Directive Oiseaux
- Directive Habitat

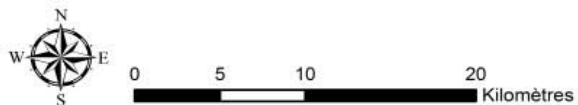
Données de l'Eau

Cartographie réglementaire

- Inventaire des Zones Humides



109 315 ha



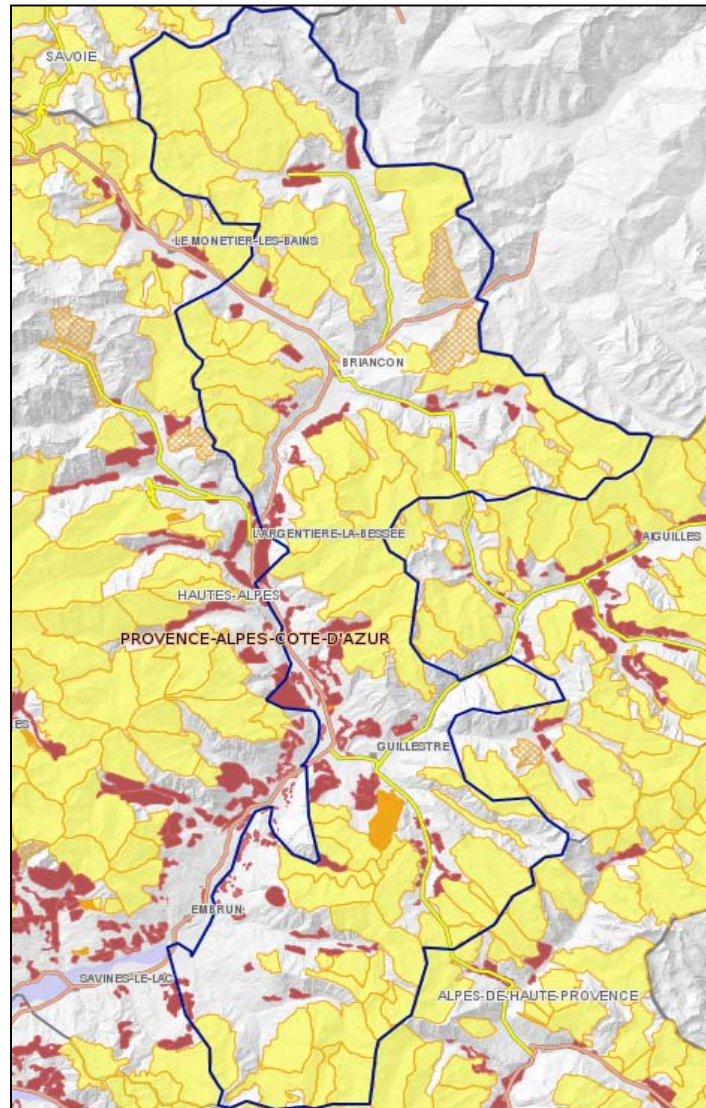
Service SIG. 18/11/2014

Le PAEC de Haute Durance

Les unités pastorales à fonction d'estive et les zones pastorales d'intersaison sur le territoire du PAEC

Légende :

-  Eau
-  ZP de Moyenne Montagne
-  ZP de Piemont
-  ZP de Plaine et Colline
-  ZP Non Utilisée
-  UP de Haute Montagne
-  UP de Moyenne Montagne
-  UP Non Utilisée
-  Contours Départements
-  Contours régions
-  Autoroutes
-  Routes Nationales
-  Routes Départementales
-  Préfecture de Région
-  Préfecture
-  Sous-Préfecture
-  Chef-lieu de canton
-  Contour Zone



**63 unités pastorales d'alpage
dont 32 en Groupement Pastoral**

43 000 ovins, 2 660 bovins, 350 caprins et
50 équins

Pour une surface de 54 000 ha

38 % des ovins proviennent de la
commune

25 % des Hautes-Alpes et 37 % du Sud

62 % des bovins proviennent de la
commune

38 % des Hautes-Alpes

Les grands enjeux environnementaux et agricoles

La gestion des espaces pastoraux (alpages, parcours d'intersaison)

- Encourager la gestion collective des alpages
- Maintenir les milieux ouverts par le pastoralisme, et notamment les habitats d'intérêt communautaire
- Inciter à une gestion équilibrée des alpages
- Préserver les milieux et espèces rares

La gestion des prairies naturelles de fauche

- Inciter à la fauche des prairies permanentes et à une bonne gestion agro-écologique de ces milieux
- Préserver les milieux humides

Le maintien de la mosaïque entre les parcelles cultivées et les milieux naturels

- Maintenir et entretenir les infrastructures agro-écologiques (canaux et haies)
- Préserver les plantes messicoles
- Préserver les vergers traditionnels de plein champ

Principales mesures par Zones d'Intervention

Zone d'Intervention Prioritaire « entités collectives » :

- Mesure dite systèmes herbagers et pastoraux « entités collectives » à 47,15 € l'ha avec :
 - Respect d'effectifs mini/maxi
 - Respect d'un niveau de consommation entre 2 et 5
 - Pas de dégradations

- Uniquement pour les alpages gérés collectivement par un GP ou une association

- Plafond fonction de l'enveloppe régionale disponible et du nombre de demandes
 - » Proposition du CERPAM : 10 000 €/alpage si gardé et
5 000 €/alpage sinon

Les principales mesures par Zones d'Intervention

Zone d'Intervention Prioritaire « Natura 2000 » :

- Gestion des alpages : plan de gestion pastoral + entretien mécanique + écobuage éventuellement
- Fauche des prairies : 4 fleurs, retard de fauche, motofaucheuse
- Gestion des pâturages d'intersaison : plan de gestion + ouverture + maintien
- Entretien des zones humides (plan de gestion pastorale, retard de fauche et zéro fertilisation, mise en défens, entretien de mares)
- Entretien des « infrastructures agro-écologiques » : haies, arbres têtard, canaux...
- Maintien des messicoles (espèces liées aux moissons)
- Entretien des pré-vergers

Budget du PAEC Haute-Durance

Environ 860 000 euros :

- Mesure entités collectives : 660 000 €
- Mesures Natura 2000 : 183 518 €
- Mesures Zones humides : 6 000 €
- Mesures corridor : 9 800 €

Attention : priorisation sur 65% du budget demandé par la Région

Actions complémentaires :

- Animation, conseil, suivis, formations....
- Cabanes, équipements pastoraux, débroussaillages
- LEADER
- ...

En Clarée

Alpages :

- Mesure « entités collectives » si gestion collective effective (groupement ou association).
- Contractualisation possible en 2015.

Individuels :

- Mesures parcours (si enjeu naturel), prairies de fauche, canaux, haies, vergers, zones humides.
- Si diagnostic préalable nécessaire, le dossier sera préparé à l'été 2015 pour une contractualisation en 2016.



Les contrats Natura 2000

NATURA 2000

Opérations éligibles

Il s'agit d'opérations d'entretien ou de restauration d'habitats ou d'espèces définies dans le DOCOB :

- Maintien de l'ouverture de milieux naturels en voie de fermeture
- Plantation et entretien de haies et d'arbres isolés
- Création et restauration de mares
- Maintien des pratiques d'irrigation gravitaire (canaux)
- Restauration et entretien de tourbières
- Élimination d'espèces indésirables
- Mise en défens, fermeture des accès
- Information des usagers
- Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats.



**Problématiques
et pistes d'actions**

NATURA 2000

Problématiques liées aux activités agricoles

- **Risque de surpâturage** avec modification de la végétation (banalisation de la flore, eutrophisation) ;
- **Erosion** (drailles) parfois dans des secteurs sensibles (pelouses écorchées) ;
- **Risque lié à la présence de troupeaux dans les zones humides** ;
- **Risque de destruction des zones humides** (assèchement, atterrissement,...) ;
- Pâturage sur des secteurs de **nidification du Tétralyre** ou du **Lagopède alpin** ;
- **Pâturage d'intersaison de fond de vallée** : blocage de la fermeture arbustive mais risque d'appauvrissement des milieux ;
- **Vidange des baignoires de traitement** ;
- **Culture du génépi** sur d'anciens prés de fauche ;
- ...

Propositions d'objectifs de gestion

Milieus humides :

- Maîtriser la fréquentation par les troupeaux (mise en défens, gardiennage avec conduite du troupeau adaptée, plans de gestion agro-pastoraux)
- Utilisation de l'eau : maîtriser les captages, prélèvements et aménagements. Eviter tout drainage ou aménagement qui modifierait les conditions hydriques des marais et zones humides
- Qualité de l'eau : améliorer la gestion des effluents d'élevage. Eviter toute pollution et eutrophisation
- Maintenir l'ouverture des milieux à tendance d'embroussaillement, en particulier par la fauche
- Préservation et réhabilitation des canaux

Propositions d'objectifs de gestion

Prairies, pelouses et landines :

- Favoriser des pratiques agricoles permettant de maintenir la qualité écologique et pastorale des habitats de pelouses et de landes (plans de gestion agro-pastoraux)
- Favoriser des pratiques extensives (alpages et pâturages d'intersaison)
- Maintenir les superficies fauchées, maintenir la diversité des prairies

Milieux rocheux

- Soustraire les éboulis sensibles à la fréquentation par les troupeaux, par une meilleure gestion des déplacements en agissant sur la conduite (gardiennage ou parcase).

Faune (insectes, chauves-souris, galliformes)

- Favoriser l'emploi de traitements anti-parasitaires les moins nocifs pour le milieu naturel
- Retarder le pâturage sur les secteurs de nidification du Tétralyre
- Éviter les secteurs de nidification du Lagopède alpin